

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Janvier 2025

Référence
2025_01

L'an 2025 et le 24 Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Objet de la délibération
Solidarité avec la population de Mayotte

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Excusé(s) séance : M. CHANDAT David donne procuration à M. FOURMENTRAUX Yves, M. COGNOT Gérard donne procuration à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme BROC Caroline

Date de la convocation
17/01/2025

Objet de la délibération : Solidarité avec la population de Mayotte

Date d'affichage
17/01/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Argenvières tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'Argenvières que la commune d'Argenvières contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500,00.€ - Cinq cent euros

- à la Protection civile :

F N P C

TOUR ESSOR

14 RUE SCANDICCI

93500 PANTIN

Après avoir entendu ce rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ce soutien à la population de Mayotte par un don de cinq cents euros à La Protection Civile,
- D'habiliter Madame la maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 28 Janvier 2025

La Maire

Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
Mme BROC Caroline



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 29/01/2025

Transmis au contrôle de légalité le : 29/01/2025